

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

### 1 – OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Les présentes conditions générales de vente (les « CGF ») sont applicables aux offres et prestations de formation (les « Formations ») conçues, élaborées et commercialisées par GIS-MIC Formation (« GIS-MIC »).

Les CGF régissent la relation contractuelle entre GIS-MIC et le client (le « Client »). Elles prévalent sur tout autre document ayant une portée juridique ou commerciale.

Les CGF sont complétées de conditions, générales et/ou particulières, complémentaires, fonction des Services auxquels le Client a souscrit.

Ces conditions complémentaires sont portées à la connaissance du Client et dûment acceptées par lui. Elles font partie intégrante des CGF.

GIS-MIC se réserve le droit de faire évoluer, d'adapter ou de modifier les CGF, à tout moment et sans préavis. Les nouvelles CGF sont alors applicables à toute nouvelle commande ou au titre de tout renouvellement.

En passant commande de Services, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGF et déclare y adhérer sans limitation ni réserve.

Les Services concernés par les CGF ne concernent que les seuls professionnels, sous réserve d'éventuelles restrictions figurant dans les conditions propres à chacun des Services concernés.

GIS-MIC propose à ses Clients un large choix de formations présenté sur le site internet [www.gis-mic-formation.com](http://www.gis-mic-formation.com) (le « Site ») et au format papier sur catalogue. En cas de divergence entre les différentes offres, les informations du Site, prévalent sur toute autre offre des Services.

En cas d'accès sur le Site, le Client accepte également de se conformer aux conditions générales d'utilisation du Site (les « CGU »).

Si le Client refuse de se conformer à l'une quelconque des obligations et conditions des CGF, des conditions particulières de l'un quelconque des services et produits de valorisation et s'il y a lieu, des CGU, il lui incombe de ne plus utiliser les Services proposés par GIS-MIC.

### 2 – DESCRIPTION DES FORMATIONS

GIS-MIC propose des Formations sur les thèmes des matériaux, des assemblages permanents, des Contrôles Non Destructifs, de la qualité – réglementation, de l'Hygiène Sécurité et Environnement.

Chaque Formation se caractérise par une durée, un prix, un contenu et des objectifs pédagogiques qui lui sont propres.

### 3 – COMMANDES

#### 3.1 Objet de la commande

Toute commande de Formation ne prend effet qu'à réception de la fiche d'inscription entièrement complétée, visée et tamponnée.

Toute proposition écrite émise par GIS-MIC est valable généralement un mois à compter de sa date d'émission, sauf clause différente.

#### 3.2 Acceptation de la commande

Les inscriptions sont prises en compte suivant l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles dans le stage. Le nombre **minimum** de stagiaires par session de formation est de **3 personnes**.

Aucune inscription téléphonique n'est prise en considération, **un engagement écrit de confirmation étant obligatoire**.

Quand toutes les conditions sont respectées, GIS-MIC en retour adresse une **convention de formation**.

#### 3.3 Modification ou annulation de la commande

GIS-MIC se réserve le droit de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant. Dans ce cas, il en informe par écrit la société ou le stagiaire dans un délai le plus bref.

Toute annulation de formation par le client doit être communiquée par écrit à GIS-MIC. Jusqu'à 10 jours avant la date de début de stage le Client peut demander le remplacement ou le report de l'inscription de ou des stagiaires.

Passé ce délai, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 30% du montant prévu au titre de la formation (y compris si financement prévu initialement par un OPCA).

**Toute demande d'annulation faite le jour même du début de la formation sera refusée. Le Client reste redevable de l'intégralité du prix de la formation en cas d'absence préalable déclarée ou en cas de formation entamée et non achevée.**

#### 3.4 Convocation

10 jours au plus tard avant l'ouverture de la Formation, une convocation est adressée par GIS-MIC au Client précisant les dates et le lieu de la formation.

### 4 - PRIX ET PAIEMENT

#### 4.1 Prix

Le prix de la Formation (le « Prix ») est indiqué dans la documentation commerciale sur le Site et sur support papier. Chaque formation comporte une grille tarifaire. Ce montant s'entend hors TVA sur la base des tarifs en vigueur à la date d'acceptation du Bon de Commande.

Le prix comprend les cours, la documentation, les frais pédagogiques, les travaux pratiques.

Le repas de midi est inclus dans le prix de la Formation, en aucune façon l'absence de prise de repas ne pourra venir diminuer le prix de la Formation.

#### 4.2 Modalités du paiement

Chaque Formation donne lieu à l'établissement d'une facture, payable au siège de GIS-MIC, par chèque ou virement, sous 30 jours de la date de facture.

#### 4.3 Structure de prix

Les prix sont établis sur la base des conditions économiques. Ils sont révisables en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur.

#### 4.4 Réductions

En cas de paiement anticipé, un escompte de 5% est accordé.

### 4.5 Retard et défaut de paiement

Sans préjudice des dispositions de l'article 3.3 des CGF, tout versement non effectué à échéance par le Client entraînera de plein droit :

- la facturation d'un intérêt de retard, exigible par le seul fait de l'échéance, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, et l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, conformément aux articles L.441-1 et L.441-6 du Code de commerce ;

- la suspension, si bon semble à GIS-MIC, sans préavis, de l'accès aux autres formations jusqu'à complet paiement des sommes dues par le Client.

En cas de paiement effectué par un tiers payeur (OPCA), il appartient au client de s'assurer préalablement à la formation, de la bonne fin de paiement par celui-ci. Si le gestionnaire de fonds de Formation **n'a pas effectué le règlement** dans un délai de **2 mois, l'entreprise du stagiaire s'engage à prendre en charge le paiement de la formation**.

Enfin, le Client devra rembourser à GIS-MIC tous les frais occasionnés par le recouvrement de sa créance.

### 4.6 Garantie de paiement

Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues. GIS-MIC Formation aura la faculté de soumettre la continuation de ses relations avec le Client, y compris la continuation de l'exécution des commandes, à la communication des documents comptables du Client et notamment de comptes prévisionnels, lui permettant d'apprécier sa solvabilité. Toute commande postérieure à la date du prononcé du jugement d'ouverture de redressement judiciaire et pendant toute la durée de la procédure implique un paiement d'avance. À défaut, la commande pourra être réglée comptant préalablement à la livraison. Ce paiement est subordonné à la fois à un bon de commande visé par l'Administrateur désigné et un paiement d'avance par chèque contresigné par l'Administrateur désigné.

### 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les supports de Formation sont la propriété pleine et entière de GIS-MIC conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

L'utilisation des supports de Formation n'emporte aucun transfert au profit du Client d'un quelconque droit de propriété intellectuelle ou droit d'une autre nature sur les support de Formation ou sur un quelconque élément les composant.

Les CGF n'emportent aucun transfert au profit du Client des droits de propriété intellectuelle sur les composants relevant du savoir-faire ou du secret de fabrication (qu'ils puissent ou non être brevetés ou protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière), ni sur les signes distinctifs ou tout autre élément organisationnel, structurel, conceptuel, rédactionnel, informatif, visuel, sonore, tels que notamment les marques, dénominations ou logo appartenant à GIS-MIC. Le Client s'interdit d'utiliser ou reproduire l'un quelconque des éléments ci-dessus, sous quelques formes que ce soit et à quelques fins que ce soit, (i) sans l'autorisation préalable et expresse de GIS-MIC ou (ii) sauf pour indiquer, dans le cadre de son activité professionnelle, l'origine des supports dans le plus strict respect du droit de citation.

### 6 - GARANTIE ET RESPONSABILITÉ

#### 6.1 Garantie et responsabilité

Il appartient au Client de prendre la précaution préalable de s'informer, de se renseigner et de se faire conseiller sur l'objet de la Formation commandée et de vérifier si elle est véritablement adaptée au besoin qu'il a identifié. Sur demande du Client, GIS-MIC peut donner des informations ou renseignements, sans que ceux-ci engagent la responsabilité de GIS-MIC. En conséquence, le Client est seul responsable du choix de la Formation commandée. GIS-MIC garantit que les Formations dispensées seront conformes aux objectifs définis, sur le Site internet et/ou sur le support papier, sur l'offre de prix et la convention et qu'il apportera la compétence et l'expérience normalement nécessaire à l'exécution des Formations.

#### 6.2 Limitation de responsabilité

Dans le cas où le Client sollicite l'exécution de la Formation dans ses propres locaux, il s'engage à ce que les locaux soient conformes à la réglementation. GIS-MIC ne pourra être inquiété et sa responsabilité recherchée à raison de non-conformité des locaux ou absence de respect des normes de sécurité.

### 7 – DISPOSITIONS DIVERSES

A moins qu'elles ne présentent un caractère notoirement public, toutes informations échangées entre le Client et GIS-MIC au titre de leurs relations d'affaires sont réciproquement confidentielles.

Le Client ne cèdera aucun de ses droits ni obligations, au titre de l'Abonnement sans l'accord préalable de GIS-MIC.

Si une disposition ou partie de l'une quelconque des dispositions des CGF devait être déclarée inopérante, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée.

Le fait que GIS-MIC ne se prévale pas de l'une quelconque des dispositions des CGF ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les CGF ne pourront être amendées ou modifiées que par un document écrit établi par GIS-MIC et signé par ses représentants habilités. GIS-MIC se réserve le droit de négocier des conditions particulières avec le Client.

### 8 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les CGF sont soumises au droit français.

Tout litige découlant de la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'une quelconque des dispositions des CGF sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Metz, quel que soit le lieu d'exécution de la prestation ou de réalisation d'un éventuel dommage.